

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : SCP_2025_0241

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 29/07/2025

Objet : Décision relative aux marchés 24.267 à 24.270 - construction de vestiaires sportifs et d'un club-house au stade du Tilleul et démolition de l'existant

Nature : Contrats et conventions

Matière : Commande Publique - Marchés publics

Date de télétransmission : 29/07/2025

Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DFCPAJI_2025_0241.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20250729-SCP_2025_0241-CC

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 29/07/2025



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

SERVICE DE LA COMMANDE
PUBLIQUE

DFCPAJI_2025_0241

Objet : Marchés n° 24.267 à 24.270 -
construction de vestiaires sportifs et d'un
club-house au Stade du Tilleul et
démolition de l'existant.

DECISION MUNICIPALE PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant la
délégation de signature du Maire ;

Vu l'article R2123-1 du Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L 2122-22 du
Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son 4° ;

Vu l'arrêté DFCPAJI_AR2024_0065 du 3 juin 2024 portant délégation de signature à
Monsieur VUYLSTEKER, Premier Adjoint au Maire ;

Vu le procès-verbal de la Commission d'appel d'offres en date du 16/07/2025 ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Considérant la nécessité de réaliser des travaux au stade du Tilleul situé au 194 rue du
Tilleul à TOURCOING (59200), dans le cadre du projet de rénovation des installations
sportives lancé par la Ville de Tourcoing ;

Considérant qu'une procédure adaptée a été lancée le 16/05/2025 en vue de la réalisation
des travaux de construction de vestiaires sportifs et d'un club-house au Stade du Tilleul à
Tourcoing et de démolition de l'existant ;

Considérant que les sociétés DECOTTEGNE SAS (lot 1 : Démolition / Gros-œuvre
étendu), RAMERY ENVELOPPE (lot 2 : Charpente / couverture), SARL AJELEC (lot 3 :
Electricité courant fort et faible) et BMI (lot 4 : Plomberie / Sanitaire / Chauffage /
Ventilation) ont remis les offres économiquement les plus avantageuses au regard des
critères d'analyse définis dans le règlement de la consultation ;

DECIDONS

Article 1^{er} : De conclure les marchés repris ci-après :

N° de marché	Objet du marché	Société attributaire	Montant forfaitaire TTC
24.267	Démolition / Gros-œuvre étendu	Decottignie Sas	306 000,00 €
24.268	Charpente / couverture	Ramery Enveloppe	71 855,15 €
24.269	Electricité courant fort et faible	Sarl AJ Elec	21 100,57 €
24.270	Plomberie / Sanitaire / Chauffage / Ventilation	BMI	37 549,20 €

Le marché est conclu de la date de sa notification à la fin de la garantie de parfait achèvement.

Article 2 : Les dépenses résultant de l'exécution du marché seront imputées sur le budget communal.

Article 3 : Ampliation de la présente décision est faite :

- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Le Trésorier pour information
- Le Maire et les services concernés pour application

Article 4 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de son affichage, devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX ou via l'application « Télérecours citoyens ». Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire dans les mêmes conditions de délai.

Fait à Tourcoing, en l'Hôtel de Ville, le 28 JUIL. 2025



Pour le Maire et par délégation
Le Premier Adjoint
Jean-Marie VUYLSTEKER

Accusé réception en Préfecture le : 29 JUIL. 2025

Publié sur le site de la Ville le : 29 JUIL. 2025 --